

Rapport N° 179

Complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 19'573'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre.

Nyon, le 9 décembre 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal 179, composée de Mmes Valérie Annen, Aurélie Bodeman, Béatrice Enggist (présidente et rapportrice) et de MM. Claude Farine, Yves Gauthier-Jaques, Régis Joly, Christos Kornaros, Patrick Buchs (en remplacement de Mme Taina Pieren), s'est réunie le 18 novembre 2014.

MM. Claude Uldry, Municipal et Patrick Troesch, Chef du Service architecture et bâtiments ont présenté le projet et répondu aux questions et demandes de compléments d'informations des commissaires.

Nous les remercions d'avoir présenté ce préavis et répondu aux questions.

Présentation du projet

Ce projet est issu du préavis 89 datant du 7 janvier 2013 concernant la planification scolaire et parascolaire établi d'après le rapport de G. Chavez intitulé «étude en vue d'un schéma directeur de l'enfance» daté de juin 2012. Il détermine le nombre d'habitants par rapport au nombre d'élèves et il répond aux règles d'HarmoS.

Ce préavis a pour objet une demande de crédit d'investissement destiné à financer l'extension du complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens de 24 salles de classe supplémentaires, de la rénovation du bâtiment principal et de la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre.

Surcapacité :

La commission s'est posée la question des chiffres avancés par la Municipalité, notamment le besoin de places pour mille élèves supplémentaires d'ici 2030.

Selon le Municipal, ces projections sont au plus juste même si ce n'est pas une science exacte. De plus, il n'est jamais arrivé qu'une école soit en surcapacité. C'est même plutôt l'inverse, comme pour le gymnase de Nyon.

Bien qu'à certaines périodes, il pourrait y avoir une surcapacité de classes, cela permettra de déplacer les élèves, en cas de rénovations lourdes d'un collège, vers d'autres établissements scolaires. Cela inclut également les élèves secondaires de Prangins.

Procédure :

Ce préavis a fait l'objet d'une procédure ouverte, permettant à tout un chacun de pouvoir répondre à l'appel d'offre. Le jury a retenu, dans un premier temps, 3 dossiers. Les architectes dont le dossier a été retenu ont produit un avant-projet.

Après délibération du jury, c'est un grand bureau lausannois qui est sorti lauréat du concours. Le coût du 1er préavis s'élève à CHF 250'000.-.

Les trois projets se chiffraient de CHF 24 à 32 millions. Le projet le plus économique a été retenu par le jury composé entre autres de la Municipalité et de spécialistes externes.

Un groupe pluridisciplinaires de mandataires s'est constitué, complété par un certain nombre de spécialistes, ce qui a permis de faire évoluer le projet des lauréats. Actuellement, le projet est en phase de pré-adjudication, et la Municipalité espère qu'il sera réalisé en été 2016.

Les trois avant-projets comprenaient plusieurs variantes, dont une avec le nouveau bâtiment placé sur le terrain de sport actuel, et une autre avec le nouveau bâtiment placé au milieu du site et reliant les autres bâtiments, avec une cour couverte. Cette option a été chiffrée à CHF 32 millions.

L'intérêt du projet actuel est la liaison, par une cour ouverte, entre la Route de Divonne et la Route du Stand.

3ème salle de sport :

Le plan de quartier ne permettant pas d'ajouter un bâtiment supplémentaire, la 3ème salle de sport ne se fera pas dans l'immédiat. Un fitness est prévu dans le projet pour la remplacer. Ce dernier étant autorisé comme alternative par le Département de la formation. Les élèves iront au Reposoir pour pratiquer la natation.

Théâtre de Marens :

Concernant le théâtre, il s'agit de faire des retouches dans les zones latérales des entrées et d'installer un lift «monte-escaliers» pour les handicapés qui ira du sous-sol au rez-de-chaussée et du rez-de-chaussée au 1er étage. Dans le devis, les installations techniques et les choix n'ont pas encore été faits pour pouvoir préciser la définition des besoins.

Divers travaux :

Des travaux de rénovation seront également entrepris à l'intérieur de la 1ère salle de gymnastique ainsi que dans la cuisine et le réfectoire où les agencements resteront les mêmes. Les appartements du concierge seront supprimés comme le veut la tendance actuelle.

Energie :

La loi impose que 30% de l'énergie thermique des bâtiments soit produite par de l'énergie renouvelable.

Erratum :

La Municipalité nous signale qu'une erreur de report s'est glissée dans les chiffres de la page 18 du préavis 179. A la position 511 «Autorisations et taxes», la dernière colonne de cette ligne, le total est de 151'200 et non pas 79'920. Les totaux des frais de construction sont corrects et inchangés.

Questions concernant ce projet

Q. Concernant le financement, est-ce que la Commune de Prangins participe aux dépenses ?

R. Non, il n'y a pas de participation, car Nyon envoie également des élèves à Prangins.

Q. Y a-t-il encore de l'amiante sur ce site ?

R. Il subsiste des éléments. Lors de démolition, il faut prendre des précautions particulières, spécialement avec les colles contenues dans les carrelages. Des expertises ont été faites lors de réfections antérieures.

Q. Est-ce que les fenêtres du nouveau bâtiment pourront être ouvertes ?

R. Oui.

Q. Est-il indispensable que les stores soient motorisés ?

R. Oui, car cela est indispensable pour répondre aux normes Minergie P.

Q. Pourquoi ne pas construire avec un autre label que Minergie ?

R. Ce sont des choix politiques, car il existe, en effet d'autres labels. Le bon sens devrait l'emporter. Il y a des modes de réflexion qui sont en cours, par exemple ne pas être stricts sur Minergie Eco, mais s'adapter en fonction des bâtiments.

Q. 1000 élèves supposés en 2030, d'où vient ce chiffre ?

R. De l'évolution démographique de la ville de Nyon. Les quartiers à venir de Nyon sont étudiés par l'urbanisme. Sur la base de ces chiffres, il y a le rapport «Chavez» avec des phases de surcapacité de classes, ce qui permettra d'avoir un jeu de tiroirs et de disposer de classes libres en cas de réfections.

Lorsque l'école du centre-ville sera rénovée, on disposera de salles libres. La Municipalité a exploité les chiffres reçus. Il y a des Plans de Quartier qui ont des logements sociaux ce qui veut dire qu'il y aura plus d'enfants. Il faut voir la planification jusqu'en 2030.

Q. Pourquoi ne pas densifier les bâtiments existants ?

R. Pendant longtemps il y avait 800 élèves par site. Ici (Marens) on parle de 1300 élèves. Chaque fois qu'il y aura des élèves en plus, il faut ajouter des surfaces de préau et des salles de sport.

Q. Est-ce que la planification des travaux tiendra compte des événements comme par exemple Vision du Réel ?

R. Oui, il n'y aura pas de marteaux piqueurs pendant les périodes d'événements.

Q. Pourquoi ne rénover qu'une salle de gym, et pas les autres ?

R. C'est par rapport au budget. Cela sera une étape dans le futur (10 ans).

Q. L'ascenseur pour handicapés (dans le théâtre), ne serait-il pas plus fonctionnel s'il était vertical ?

R. Cela coûterait trop cher et serait dommageable à l'espace, car la place est limitée.

Q. Quelle est la différence de coût entre le projet actuel et un projet à la verticale ?

R. Du simple au double. (Soit environ CHF 50'000.- d'après les renseignements communiqués par M. Uldry, après s'être informé.)

Q. Pourquoi ne peut-on pas avoir un projet avec une solution avec « variante idéale » et une deuxième approche en « variante possible » ?

R. Le prix par salle est variable d'une situation à une autre. Dans ce cas, c'était tenir la cible le plus près possible.

Q. Est-ce que la Commune de Prangins verse une redevance par élève placé sur la Commune de Nyon ?

R. (Reçue par mail de M. Troesch, après s'être informé) Oui, chaque année les communes établissent un décompte des élèves qu'ils accueillent, respectivement de ceux qui se rendent dans une autre commune. Puis il est facturé CHF 3'000.- par élève aux communes déficitaires en nombre d'élèves. Chaque année, la commune de Nyon reçoit ainsi une certaine somme d'argent de la part de Prangins.

Q. Quelle est la capacité en places assises au réfectoire de Nyon-Marens ?

R. La capacité du réfectoire est de 150 places. La cuisine est capable de préparer 290 repas pour midi. Il est donc possible et prévu de servir à terme environ 300 repas en deux fois.

Q. Une salle de fitness, n'est-ce pas du luxe dans un collège ?

R. Cela a été un compromis pour remplacer la 3ème salle de gymnastique qui ne peut pas être construite faute de place. Il s'agit de quelques engins de musculation disposés dans une des salles de gym.

Q. Est-ce que des bornes amovibles ont été prévues aux entrées de la cour au droit de la Route de Divonne et de la Route du Stand, ceci pour éviter que des voitures traversent ou stationnent ?

R. (Après vérification, M. Troesch nous informe par mail) ; qu'en effet, il est prévu la pose, non pas de bornes automatiques, mais de potelets amovibles au moyen d'une clé que possèdent tous les chauffeurs des véhicules d'urgence ainsi que les concierges. Cette solution a été préférée pour des raisons financières.

Conclusions

La commission a étudié attentivement le dossier concernant la demande de crédit de CHF 19'573'000.-, destinée à l'extension du complexe scolaire de Nyon-Marens.

- Il s'agit de créer un nouveau bâtiment de 24 classes dans le prolongement de la salle de gymnastique existante ;
- de rénover certains espaces du bâtiment principal ;
- de créer des locaux PPLS et la mise à niveau sanitaire de l'eau chaude et de l'eau froide de la cuisine scolaire ;
- de remettre en état les installations techniques de la salle de gymnastique et des sanitaires ;
- de remettre en état les installations techniques et scéniques du théâtre ;
- de la réfection partielle des aménagements extérieurs, et notamment de l'ensemble du préau et des abords de l'extension du nouveau bâtiment ainsi que du terrain de sport et de la piste de course.

Ce projet est prioritaire, puisqu'il concerne l'adaptation de ce qui deviendra l'unique site secondaire, pour l'ensemble du cercle scolaire Nyon-Prangins, à l'échéance de la bascule LEO HarmoS en 2016.

La nécessité d'effectuer ces travaux nous paraît évidente, si l'on tient compte des projections démographiques à Nyon, d'ici 2030 (Rapport G.Chavez de 2012). La surcapacité, momentanée de classes, permettra d'y transférer des élèves lors de lourds travaux exécutés dans d'autres établissements scolaires.

Sur appel d'offres, 3 projets ont été retenus par le jury, et c'est le moins cher qui a été choisi.

La commission demande à la Municipalité de bien vouloir réexaminer l'accès, au théâtre, pour les handicapés, et les personnes à mobilité réduite, par un ascenseur vertical. Certaines craintes ont été émises, en commission, que la solution «monte-escaliers» provoque des bouchons dans les escaliers, en cas de forte affluence. Pour ces raisons, elle vous propose d'ajouter l'amendement suivant sous le point 1.1 des conclusions.

Amendement

Le Conseil communal de Nyon demande que la réalisation des « monte-escaliers » pour handicapés soit remplacée par la pose d'un ascenseur situé dans l'axe de l'un des deux escaliers existants dans le bâtiment du théâtre de Marens. Cet ascenseur sera réservé aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés.

Ajout du point 1.1 :

- 1.1. d'octroyer un montant additionnel de CHF 50'000.- (CFC 265- Monte-escaliers handicapés) et qui sera porté en augmentation du compte No 9143.05 pour la pose d'un ascenseur situé dans l'axe de l'un des deux escaliers existants dans le bâtiment du théâtre de Marens

La commission salue ce projet car il comporte un dossier très détaillé et complet. Le côté économique du projet mérite également d'être relevé. La Municipalité a répondu avec satisfaction à toutes les questions qui lui ont été posées.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 179 concernant la demande d'un crédit de CHF 19'573'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 19'573'000.- TTC pour financer la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre ;
- 1.1 d'octroyer un montant additionnel de CHF 50'000.- (CFC 265- Monte-escaliers handicapés) qui sera porté en augmentation du compte No 9143.05 pour la pose d'un ascenseur situé dans l'axe de l'un des deux escaliers existants dans le bâtiment du théâtre de Marens
2. de porter ces montants en augmentation du compte N° 9143.05 - *Collège secondaire de Marens* -, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de porter au budget 2016 les crédits de fonctionnement suivants (de juillet à décembre):
 - CHF 73'500.- TTC pour l'entretien (compte N° 343.3141.00) ;
 - CHF 6'420.- TTC pour le chauffage (compte N° 358.3124.00);
 - CHF 12'250.- TTC pour les frais d'eau, gaz, électricité, et panneaux photovoltaïques (compte N° 358.3120.00) ;
 - CHF 128'335.- TTC pour le salaire du personnel (compte N° 340.3011.00) ;
 - CHF 11'670.- TTC pour l'achat de machines et du matériel d'exploitation (compte N°343.3114.00) ;
 - CHF 2'920.- TTC pour l'achat de produits de nettoyage (compte N° 343.3133.00) ;
4. de porter au budget 2017 les crédits de fonctionnement suivants :
 - CHF 126'000.- TTC pour l'entretien (compte N° 343.3141.00)
 - CHF 11'000.- TTC pour le chauffage (compte N° 358.3124.00);
 - CHF 21'000.- TTC pour les frais d'eau, gaz, électricité, et panneaux photovoltaïques (compte N° 358.3120.00) ;
 - CHF 220'000.- TTC pour le salaire du personnel (compte N° 340.3011.00) ;
 - CHF 20'000.- TTC pour l'achat de machines et du matériel d'exploitation (compte N° 343.3114.00) ;
 - CHF 5'000.- TTC pour l'achat de produits de nettoyage (compte N° 343.3133.00) .

La Commission :

Valérie Annen
Aurélie Bodeman
Claude Farine
Yves Gauthier-Jaques
Régis Joly
Christos Kornaros
Patrick Buchs
Béatrice Enggist (présidente et rapportrice)